

**No 3 Séance du Conseil général du jeudi 5 décembre 2024 à 19 h 00
A l'Hôtel de Ville du Landeron**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 2 de la séance extraordinaire du 3 octobre 2024.
3. Budget 2025. Arrêté 1489. Rapport à l'appui.
4. Rapport d'information relatif au plan financier et des tâches (voir budget 2025).
5. Rapport d'information relatif au programme de législature du Conseil communal (2024-2028).
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 605'360.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2025. Arrêté 1490. Rapport à l'appui.
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 162'150.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable pouvant intervenir en 2025. Arrêté 1491. Rapport à l'appui.
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.00 (TTC) pour divers travaux de réfection du surfacage et fissures des routes communales 2025. Arrêté 1492. Rapport à l'appui.
9. Modification de la convention d'organisation du guichet social régional de l'Entre-Deux-Lacs (GSR-EDL) suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle commune Laténa au 01.01.25. Arrêté 1493. Rapport à l'appui.
10. Questions écrites.
11. Pétitions, lettres et communications.
12. Questions orales.
13. Divers du Conseil communal.

1. Appel

M. Thomas Froelicher, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la 3^{ème} séance ordinaire du Conseil général. Il rappelle un article du règlement général de commune qui indique que les membres du législatif doivent s'adresser au président ou à l'assemblée dans son ensemble et tout dialogue entre membres est interdit. Il n'y a donc pas lieu de tenir un débat. Ensuite, la bienséance veut que les prises de parole se fassent debout selon les possibilités de chacun.

Le bureau du Conseil général a reçu la démission de Mme Maura Frigerio.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Abazi Enver, Auberson Loïs, Bader Joël, Boillat Erine, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chapatte Marc, Fauro Massimo, Forster Vincent, Frochaux Léonie, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Guye Olivier, Hopmann Mathieu, Jacot Michael, Jakob Yves, Kohler Cindy, Mallet Gregory, Marillier Nathalie, Martin Jesus, Muriset Christian, Muriset Jessica, Perrenoud Stéphane, Perrot Ophélie, Pétermann Jean Pascal, Piot Vanessa, Randazzo Patric, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Steffen Remo, Stooss Nathalie, Tschanz Numa, Voisard Mathias et Wenger Lucas.

Absents : Girard Adela, Kühni Ugo et Magnan Cyril.

Excusée : Frigerio Maura.

Suppléante : Botalla Gordana.

37 Conseillers généraux présents, majorité à 19.

Conseil communal

Présents : Ciervo Marisa, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland, Winz Fredy.

Bureau du Conseil général :

Président:	M.	Thomas Froelicher	PSL
Secrétaire:	M.	Lucas Wenger	UDC
Questeurs:	M.	Numa Tschanz	CAN
	M.	Michael Jacot	PLR

2. Procès-verbal no 2

Le Conseil général accepte à l'unanimité le procès-verbal n°2 de la séance ordinaire du 3 octobre 2024.

Arrivée de Mme Adela Girard.

38 Conseillers généraux présents, majorité à 20.

3. Budget 2025

Arrêté 1489

La parole est donnée à M. Roland Spring, chef des finances, qui souligne que le budget 2025 est sans surprise toujours déficitaire. Toutefois, il est nettement meilleur que le budget 2024 et devrait boucler avec un déficit d'un peu plus du demi-million, soit CHF 555'275.-. Mardi 3 décembre, le Grand Conseil n'a pas suivi la proposition du Conseil d'Etat qui voulait à nouveau modifier le barème fiscal et abaisser de 1% la charge fiscale des personnes physiques ce qui impactait directement les recettes fiscales des communes. Il a adopté par décret une baisse des impôts cantonaux mais qui ne touche pas l'impôt communal. Cette nouvelle réjouissante pour les finances de la commune devrait engendrer environ CHF 100'000.- de recettes supplémentaires étant donné que cette diminution des recettes avait été anticipée. Les revenus fiscaux sont en légère augmentation. Par contre, il sera touché en 2025 CHF 300'000.- de péréquation alors qu'en 2024, la commune était contributrice à hauteur de CHF 200'000.-. Depuis 2024, les taxes d'équipements ne vont plus dans un fonds mais sont comptabilisées directement dans les recettes. Elles représentent un montant conséquent en 2025 et sont estimées à CHF 550'000.-. Les charges de personnel augmentent suite à la création d'un nouveau poste, à la réévaluation de la rémunération du Conseil communal, à l'indexation des salaires et à l'octroi d'un échelon pour le personnel communal. Le budget 2025 prévoit aussi CHF 150'000.- après un premier versement de CHF 100'000.- à l'association du 700^{ème} et CHF 40'000.- pour l'organisation de la journée officielle à laquelle il rappelle que les membres du législatif seront tous invités. En page 6, comme les années précédentes, vous trouvez les variations importantes entre les budgets 2025 et 2024. Sans diminuer les subventions et les prestations et bien que déficitaire, le Conseil communal se déclare satisfait avec le budget présenté et leur recommande de l'accepter.

Arrivée de M. Ugo Kühni.

39 Conseillers généraux présents, majorité à 20.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, a analysé attentivement le budget 2025 proposé par le CC. L'essentiel des charges est maîtrisé par ce dernier. Les fonds et financements spéciaux disposent d'un solde positif et ne soulèvent pas de problèmes particuliers. La fortune prévisionnée à CHF 22'339'000.- et la dette nette de CHF 3'431.- par habitant, parmi les plus basses du canton, permettent de voir l'avenir avec une certaine sérénité. La CFG s'est réjouie des nouvelles reçues du chef des finances sur une situation plus favorable que prévue des comptes 2024 à fin octobre, comme annoncé précédemment par le Conseiller communal des finances. Sur l'ensemble de ces considérations, à l'unanimité, la CFG approuve le budget 2025 malgré un excédent de charges de CHF 555'275.-. Elle remercie le CC, l'administration communale et en particulier, le chef des finances, M. Arizzi, pour le travail accompli.

Prise de parole des groupes.

Mme Monique Sieber, pour le PLR, remercie le Conseil communal et l'administration pour la clarté et les informations de qualité contenues dans le budget 2025. Le déficit prévu s'élève à CHF 555'275.-. Les bonnes nouvelles ? Moins de charges de transfert dans plusieurs domaines (en particulier, dans la sécurité sociale et l'EORéN) et une péréquation financière des ressources qui redevient bénéficiaire pour la commune. Les moins bonnes nouvelles ? Des dépenses maîtrisables qui ne le sont plus vraiment. Les charges du personnel prennent l'ascenseur suite aux décisions du Conseil général et à la volonté bien comprise de compenser la perte de pouvoir d'achat des employés communaux. L'inflation impacte également les charges d'exploitation et celles de l'ensemble des syndicats. Le PLR voudrait relever l'augmentation annuelle et durable des coûts par élève dans les trois cycles de formation et l'impact financier du développement de l'encadrement extrafamilial. Le PLR votera bien entendu le budget 2025. Mais, les prochaines années risquent d'être délicates. Les perspectives économiques s'assombrissent, l'état dégradé de certaines routes nécessiteront des travaux importants et on ne pourra pas toujours reporter la mise en place de mesures de protection contre les crues des ruisseaux et moult autres dossiers qui figurent dans le plan des intentions. Il faudra être vigilants et étudier en détails chaque demande de crédit afin d'éviter un endettement trop conséquent. Le PLR luttera pour préserver le pouvoir d'achat des ménages et promouvoir une gestion efficace et humaine de la commune.

Le PSL, par M. Joël Bader, s'est penché avec beaucoup d'intérêts sur ce budget et a relevé le déficit annoncé. Mais il lui semble que ce sont des raisons tout à fait explicables dans cette situation. Il a aussi entendu le message du directeur des finances que la situation était meilleure qu'escomptée sur l'année en cours. Le parti socialiste acceptera ce budget sans oublier de remercier le CC in corpore pour le travail réalisé, son directeur des finances et bien sûr l'administration.

Arrivée de M. Cyril Magnan.

40 *Conseillers généraux présents, majorité à 21.*

Prise de parole individuelle.

Mme Gilliane Bürli souhaite faire une ou deux interventions supplémentaires qui concernent plutôt la commission financière. Comme le budget cantonal a été voté cette semaine et accepté, en tant que présidente, elle veut faire quelques remarques. Il a pu être lu dans ce budget que les charges LAMAL allaient être plus élevées en 2025 puisqu'il faudra soutenir plus de personnes. La sécurité sociale va également être plus haute que prévue d'après les informations de la presse. Et comme il a été dit, la baisse prévisionnée de 1% des impôts va être augmentée par un décret qui impactera moins les communes. A l'heure actuelle, un budget est établi et voté avec beaucoup d'incertitudes.

M. Roland Spring rebondit sur la porte-parole du PLR qui a rendu attentive l'assemblée sur ce qui a été décidé hier concernant le para- et le préscolaire. Le parascolaire qui a normalement un taux de 20% des élèves de 1H à 8H, devrait passer à 35%. Cela ne va pas forcément impacter les communes, mais il ne faut pas oublier qu'avec la péréquation, par la force des choses, il faudra en payer. Il faut s'attendre à des dépenses conséquentes concernant le para- et le préscolaire dans les années à venir.

Mme Monique Sieber se demande à quoi arrive-t-on au niveau du parascolaire avec ce 35%. Avec l'accueil qui ouvrira tout prochainement, elle s'interroge si la commune du Landeron a cette capacité de 30-35%.

M. Roland Spring répond qu'en principe, la commune a la capacité de 30%. Si elle passe à 35% et avec le chantier des Pêches derrière l'Eglise qui a démarré (env. 350 à 400 habitants), en estimant une moyenne de 10% d'enfants supplémentaires (donc 20 enfants), cela est difficile à dire. C'est bien noté que cela n'est pas contraignant. Mais si la commune ne le fait pas, elle paiera pour les autres par la force des choses. Elle aura encore le temps d'en discuter. Dans les prochaines années, il faudra être conscient que les dépenses pour le para- et le préscolaire vont fortement augmenter. C'est une décision du Grand Conseil, largement acceptée par tous les partis hier.

M. Jacques Savoy a trois questions de détails dans les comptes. Premièrement, en page 56, concernant les charges de transfert – subventions de la Fondation de la Piscine - le budget prévoit CHF 169'000.-, donc les comptes étaient à CHF 127'000.-. Il y a une augmentation dans ce dernier de 33% par rapport aux comptes ; augmentation substantielle. Il aimerait une explication concernant ce dépassement et la volonté d'augmenter la subvention de la piscine. Deuxièmement, en page 38, le compte 42 – Taxes, amendes - le budget prévoit CHF 50'000.- pour les amendes, les comptes se montaient à CHF 34'000.-. Une augmentation pour les employés d'environ 12-13%, il se questionne de la volonté du CC de contrôler davantage le parcage des véhicules. Dernière question en page 92, revenu de transfert concernant la sylviculture, selon les conventions, il y a pour l'Etat de Neuchâtel un montant de CHF 270'000.-. Dans les comptes, il ne s'élève jamais à autant et est toujours inférieur. Il se demande également si le CC a une volonté cette fois d'atteindre ce chiffre.

M. Fredy Winz, pour le Conseil communal, répond que le budget de la piscine est plus élevé, car d'une part, il a été revu à la hausse suite à la météo de cette année. Il y a aussi des frais d'entretien inclus dans ce budget.

M. Jean Pascal Petermann souligne que le liner du petit bassin va être changé et ceci va représenter tout de même des moyens. La Fondation en a l'obligation car il est en bout de vie.

Mme Nadine Schouller relève que concernant les amendes, cette augmentation au budget est en lien avec les chiffres des comptes 2024. Les ASP disposent d'un nouveau système par scannage, donc cela leur permet d'aller plus vite et de faire plus de rues en une journée. Au sujet de la sylviculture, il y a également une amélioration ce qui représente une augmentation pour 2025.

Passage au vote pour l'arrêté 1489. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

4. Rapport d'information relatif au plan financier et des tâches (voir budget 2025)

La parole est donnée à M. Roland Spring, chef des finances, qui rappelle que comme chaque année, le plan financier et des tâches qui figure dans le cahier du budget dès la page 160 est un rapport très complet d'informations financières qui n'est pas voté mais qui donne au

législatif de précieuses indications. Ce dernier a pu prendre connaissance que le CC prévoit des déficits conséquents ces prochaines années. Il devra recourir à l'emprunt pour financer les investissements qui se monteront à environ 18 millions. Ces chiffres peuvent encore fluctuer en fonction de l'avancement des études des gros dossiers tels que les mesures de protection contre les crues, le chauffage à distance, la réfection des routes et des installations sportives du C2T, entre autres. En raison de ses investissements et de l'augmentation des taux d'intérêts, la charge d'intérêt de la commune va croître. Pour terminer, il rappelle que le plan financier et des tâches 2025 à 2028 ne tient pas compte de l'impact financier de la nouvelle construction du quartier des Pêches derrière l'Eglise. Il reste à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, demande après discussion avec le CC, un outil de pilotage, comme il existe déjà pour l'eau et l'électricité, pour la planification des travaux concernant les routes et infrastructures souterraines à moyen et long terme.

M. Fredy Winz, au nom du Conseil communal, souligne que quand on parle des routes communales, on parle surtout des infrastructures souterraines. La route est juste l'élément final indispensable qui vient clore le chantier. Plusieurs plans directeurs sont actuellement en cours d'élaboration, par exemple, le PGEE (plan directeur général d'évacuation des eaux) et le PGA (plan général d'alimentation en eau potable). Une fois ces plans terminés, c'est surtout sur ces bases que les priorités seront déterminées. Les travaux du canton, le chauffage à distance, la fin des gros chantiers type les Pêches derrière l'Eglise et d'éventuels imprévus sont aussi des d'éléments qui vont fortement influencer les priorités et le calendrier. Dans le plan des intentions actuel, les priorités sont définies au chemin du Coteau et à chemin Mol. Ensuite viendra probablement la rue des Flamands, mais en fonction d'éléments nouveaux, des changements peuvent survenir à tout moment. Pour résumé, on peut dire que même si la commune rencontre quelques soucis dans des secteurs bien identifiés, aucune infrastructure n'est actuellement critique au point de mettre en danger la sécurité, l'approvisionnement ou l'environnement d'un quartier. Même si des investissements seront nécessaires à moyen terme. Dans l'état actuel des choses, le CC pense qu'il est préférable de les gérer par opportunité plutôt que de suivre une planification plus ou moins rigide tout en restant attentif à la qualité du réseau dans son ensemble.

Mme Gilliane Bürli a pris note de ces remarques. La commission va en reparler et reviendra auprès du CC si nécessaire.

M. Joël Bader, toujours au nom de la CFG, relève que son intention lors des discussions n'était pas de créer une usine à gaz et un nouvel outil juste pour le plaisir de se faire du travail ou d'en faire à qui que ce soit. L'idée était de se protéger. La commission a remarqué que les coûts de réparations de ces routes qui ne sont pas majeures, représentent un montant d'un million pour quelques centaines de mètres. A l'époque, la rue du Centre avait coûté 5,6 millions. Leur inquiétude était de ne pas être confronté à un vieillissement des infrastructures parce qu'on a procédé par opportunités et que dans ce cas-là, il n'y en a pas eues. Par chance, aucune canalisation n'a eu de dégâts et une autre année, il y a quatre routes à réparer. Cela représenterait alors des investissements démesurés. L'idée n'était pas d'avoir un plan au mois, au jour et à la virgule près, mais plutôt un bilan général et rassurant. Il relève encore que de voir les outils mis en place par le CC sont déjà une contribution à atteindre cet objectif.

M. Frédéric Matthey indique que le plan des intentions actuel a été réalisé par des personnes des services techniques. Certes, il n'y avait pas tous ces plans finalisés. Mais lorsque l'on parle du Chemin Mol et de celui du Coteau, ces réparations sont déjà connues depuis 10 ou 15 ans. Des études avaient été faites à l'époque par les chefs précédents de ces services tant

sur l'eau que sur l'électricité. Finalement, ces éléments ont été jugés prioritaires à l'époque. Des études sont en cours avec des planifications à moyen et long terme sur le réseau d'eau. Sur le réseau électrique, cela est un tout petit peu plus compliqué, car moins stable que celui de l'eau étant entendu que les changements de puissances, notamment pour le photovoltaïque, demandent des adaptations importantes. Actuellement, tous les plans ne sont pas encore en retour. Il faudra ensuite synthétiser tous ces éléments, y compris l'évacuation des eaux. Le CC pourra décider en fonction des urgences ce qui doit être priorisé et venir avec un outil de pilotage. C'est dans ce sens qu'il pense que ce n'est pas nécessaire de remettre une nouvelle étude et de mandater des ingénieurs en plus.

Pas de prise de parole des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

5. Rapport d'information relatif au programme de législature du Conseil communal (2024-2028)

La parole est donnée à M. Roland Spring, au nom du Conseil communal, qui relève que ce dernier a multiplié les séances et chaque conseiller a pris ses dicastères et priorisé en fonction des moyens financiers et humains pour aboutir à ce résultat. Il a fallu temporiser les nouveaux conseillers communaux, car ils sont venus avec plein d'idées. Les « anciens » leur ont dit qu'ils ne pourraient jamais réaliser ce qu'ils souhaitaient faire. Ils restent tous les cinq à disposition pour les éventuelles questions.

Prise de parole des commissions.

Mme Gilliane Bürli, pour la CFG, remercie le Conseil communal pour avoir transmis à la commission ainsi qu'au législatif son programme de législature 2024-2028. La CFG se réjouit de la démarche et de sa collaboration avec le CC.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Vanessa Piot, souhaite remercier l'esprit innovant du CC ; présenter ses orientations et priorités, montre son engagement pour le futur. Le groupe socialiste lui présente tous ses vœux de réussite et de pleine réalisation pour les quatre ans à venir.

Pas de prise de parole individuelle.

6. Demande de crédit d'engagement de CHF 605'360.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2025 Arrêté 1490

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui indique que ce crédit est identique chaque année. Vu que c'est le premier de la législature, il va donner quelques précisions. Le montant demandé est composé d'un certain nombre d'éléments dont le premier est lié à la convention GRD. La commune est propriétaire de son réseau électrique, mais ne l'exploite plus directement. Pour des questions réglementaires et légales (avoir du personnel qualifié), elle a décidé en 2017 de le faire gérer par la société Eli10 dont elle est actionnaire. Dès lors, il y a un montant de réserve valable que pour une année. Si les dépenses ne sont pas faites, il n'est pas reporté sur la suivante. Le CC vient donc chaque année avec une demande de crédit de CHF 200'000.- pour des travaux s'il y a un problème. Le CC n'est

pas compétent pour engager des travaux au-delà de CHF 50'000.- ; cela relève du Conseil général. S'il y a des dégâts sur le réseau électrique sur une rue entière et que cela doit représenter des montants assez conséquents, ce montant de CHF 200'000.- permet de pouvoir rapidement rétablir la sécurité et l'approvisionnement qui est une obligation légale d'un propriétaire de réseau électrique. Deuxièmement, ce montant global comprend également la révision des armoires électriques. Il y a une dizaine d'années, le CC en collaboration avec la commission SI-TP, a décidé de faire leur rénovation à raison de quelques-unes chaque année afin de ne pas devoir tout faire en même temps. Certaines armoires ont plusieurs dizaines d'années et il est nécessaire de les changer. Les différentes urgences sont donc planifiées afin d'améliorer, consolider et moderniser le réseau électrique communal. Et la troisième partie concerne l'extension liée aux nouvelles constructions afin d'alimenter les nouveaux bâtiments. Si quelqu'un fait de la réinjection au niveau de ses panneaux solaires sur le réseau, la commune a l'obligation de reprendre sa production et donc de renforcer ce dernier. Elle s'y conforme avec ce montant de demande de crédit qui peut être jugé important, mais nécessaire pour un propriétaire de réseau. Ces investissements représentent une rémunération de 3.98% en 2025 pour le propriétaire financée par le consommateur. Avec un taux d'emprunt de 1,61%, ils sont rentables économiquement. Il reste volontiers à disposition s'il devait y avoir d'autres questions au niveau du réseau électrique et de son mécanisme de financement, car il ne va pas s'étendre plus sur ce sujet.

Prise de parole des commissions.

M. Yves Jakob, pour la SI-TP, mentionne que cette commission a une bonne équipe qui travaille bien et reçoit des bonnes explications. Donc leur rapport fourni à la fin du cahier, est le concentré de leurs discussions.

Prise de parole des groupes.

M. Jesus Martin, pour le PSL, soutient à l'unanimité ce crédit d'engagement pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2025. Il tient également à remercier le Conseil communal pour la présentation de ce dossier de manière plus étayée, avec d'avantage d'informations et des photos, comme cela leur avait été proposé.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour l'arrêté 1490. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

7. Demande de crédit d'engagement de CHF 162'150.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable pouvant intervenir en 2025 Arrêté 1491
--

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui souligne que le montant demandé, s'il devait y avoir un problème sur le réseau d'eau, permettrait de pouvoir engager les travaux nécessaires pour y pallier. Le crédit est valable uniquement une année.

Pas de prise de parole des commissions.

Pas de prise de parole des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour l'arrêté 1491. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.00 (TTC) pour divers travaux de réfection du surfaçage et fissures des routes communales 2025
Arrêté 1492

La parole est donnée à M. Fredy Winz, chef des travaux publics, qui souligne que comme les deux crédits précédents, il s'agit d'un crédit budgétaire qui doit permettre d'entreprendre des travaux urgents ou de minime importance sans faire une demande de crédit spécifique. Il est utilisé uniquement en cas de nécessité et seulement pour des dépenses inférieures à CHF 50'000.- (limite de compétence du CC). Si l'argent n'est pas utilisé, le solde n'est pas reporté sur l'année suivante. Les petites retouches jusqu'à un maximum de CHF 10'000.- sont prises directement sur le budget de fonctionnement (compte 31410.01).

Pas de prise de parole des commissions.

Pas de prise de parole des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour l'arrêté 1492. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

9. Modification de la convention d'organisation du guichet social régional de l'Entre-Deux-Lacs (GSR-EDL) suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle commune Laténa au 01.01.25
Arrêté 1493

La parole est donnée à Mme Marisa Ciervo, directrice de l'action sociale, qui rappelle que dans le canton, il y a sept guichets sociaux régionaux qui fournissent les prestations sociales et que chaque commune est liée à un guichet. Une convention est signée par toutes les communes appartenant au même guichet. Les raisons principales du changement de la convention existante sont liées d'une part, à la fusion de quatre communes en une seule – Laténa - effective dès le 1^{er} Janvier 2025, qui change en conséquence le nom du siège et la composition de la commission sociale régionale (nombre et noms des communes signataires de la convention) ; et d'autre part, au passage de la direction opérationnelle sous le chef de service du GSR, déjà effectif depuis 2016.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

M. Mathieu Hopmann, pour le PSL, relève que la fusion des communes voisines pour devenir Laténa marque une nouvelle étape pour la région et nécessite une adaptation des structures. La modification de la convention d'organisation du Guichet social de l'Entre-Deux-Lacs en fait partie. Le parti socialiste soutient cette modification et en profite pour exprimer sa gratitude envers le guichet social pour son travail remarquable et essentiel pour les habitants de la région.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour l'arrêté 1493. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

10. Questions écrites

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune question écrite.

11. Pétitions, lettres et communications

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune pétition, lettre et communication.

12. Questions orales

M. Joël Bader, pour le PSL, fait la suggestion suivante. Dans le programme de législature, il a été senti une attention et une écoute au service de la population et d'avoir un rapprochement avec cette dernière. Il lui a été rapporté qu'un citoyen s'était présenté à la commune pour demander un cahier du CG ; ceci lui a été refusé car il n'était pas élu. Cela est certes conforme à des règlements ou autres, il est vrai que l'on trouve tout sur internet, mais il y a une mineur partie des gens qui n'y ont pas accès ou n'ont pas la possibilité de l'imprimer. Il a été interpellé par cette expérience. Selon lui, ce cas de figure ne doit pas se passer très souvent et cela ne serait pas un coût démesuré pour la commune d'imprimer le rapport s'il était demandé. La suggestion n'est pas de créer un stock de documents pour le détruire après, car pas utilisé. Mais peut-être que si un citoyen se « pointait », il serait bienvenu de lui imprimer ce qu'il demande. Il imagine que cela doit rester des grandes exceptions et être un service rendu au citoyen qui se donne la peine de s'intéresser à ce qu'il se passe en politique.

M. Reto Gabriel, au nom du comité du FC Le Landeron, tient à remercier la commune et ses services suite au remplacement des mats et de l'éclairage au terrain de foot. Il souligne l'efficacité du travail accompli et le respect des délais qui ont permis au club de finir son championnat. Il tient également au nom du CESC de remercier la commune pour ses divers soutiens.

M. Vincent Forster, pour le PVL, souligne que l'on ne résout que rarement un problème en imposant des interdictions ; elles ont souvent pour effet d'éteindre les symptômes sans s'attaquer aux causes profondes, tout en générant des frustrations et des divisions. Depuis près de dix ans, le vieux Bourg a été désigné comme une zone de rencontre, censée favoriser une cohabitation équilibrée entre piétons, cyclistes et automobilistes. Pourtant, faute d'aménagements adaptés, cet objectif est resté lettre morte. Les cyclistes continuent de circuler à vive allure, et les automobilistes utilisent encore le Bourg comme un simple axe de transit, au mépris de la sécurité et du cadre de vie. Plutôt que de corriger ces lacunes, le Conseil communal a choisi de trancher radicalement en interdisant toute circulation durant l'été. Cette décision, prise à l'unanimité mais sans la moindre consultation du CG, des habitants ou des commerçants, a échoué à résoudre le problème des cyclistes imprudents. En revanche, elle a durement impacté l'attractivité du Bourg et, pire encore, a semé la division au sein de la communauté locale. Les habitants, auparavant unis par la convivialité, se retrouvent désormais opposés entre partisans – très minoritaires – et détracteurs de cette mesure. En tant que citoyen, il déplore cette approche brutale et unilatérale, dénuée de toute mesure d'accompagnement. Cette fracture sociale, induite par une décision mal calibrée, est un recul regrettable pour la commune. Face à cette situation, le PVL propose une solution pragmatique et éprouvée ; aménager une véritable zone de rencontre, conformément aux recommandations de MobilService. Un réaménagement intelligent de l'espace permettrait de ralentir naturellement les cyclistes, d'apaiser les flux de circulation et de restaurer un équilibre

harmonieux entre tous les usagers. Il appelle le Conseil communal à faire preuve d'écoute et de responsabilité. Persister dans une fermeture stricte, qui isole et divise, serait une erreur. En adoptant une démarche constructive et en collaborant avec les habitants pour développer une solution adaptée, l'exécutif pourrait non seulement restaurer l'attractivité du Bourg, mais aussi raviver l'esprit d'unité et de coopération qui a toujours fait la force de cette communauté. Le groupe des Vert'Libéraux espère que cette voix citoyenne sera entendue et prise en considération.

Mme Jessica Muriset annonce que Suisse Bouge aura à nouveau lieu en 2025. Elle invite les associations du village à la contacter en cas d'intérêt à participer à cette nouvelle édition. Elle rappelle que cet événement se veut gratuit et accessible au plus grand nombre. Elle remercie le CC d'autoriser à nouveau la commune de se montrer active. En 2024, cette dernière a terminé dans les 80 meilleures communes sur plus de 300 dans la catégorie avec plus de 6800 heures cumulées. Elle se réjouit que Le Landeron et ses habitants battent ce résultat en 2025.

M. Michael Jacot souhaite faire une petite publicité. En 2025, au-delà du 700^{ème} auquel chacun se réjouit de participer à travers divers événements, il y aura également les Médiévales dans le beau et sympathique bourg les 29-30 et 31 août.

M. Remo Steffen montre deux plaquettes. Sur la première, de belles couleurs vives montrent la gaieté et la joie. La deuxième, toute noire cette fois, représente la tristesse, le deuil. Il fait allusion au bâtiment pour les enfants à l'entrée du village. Il est très certainement fonctionnel, mais il est moche. En demandant des avis à gauche et à droite, 9 personnes sur 10 le trouvent moche. Ce n'est pas une question de goût, c'est que c'est moche. Il faudrait peut-être le repeindre en couleurs pour les enfants. Il trouve cela horrible, enfin c'est son point de vue... et celui de 9 personnes sur 10.

13. Divers du Conseil communal

M. Roland Spring fait également un petit coup de publicité. Le village est riche en sociétés et ce week-end se tiennent plusieurs manifestations. Il invite l'assemblée à y participer ; le Téléthon, le Troc, le ramassage de papier, le calendrier de l'Avent et la semaine prochaine, l'Animation de Noël. Autre communication : malgré le vote unanime du CG en février 2024, le Conseil d'Etat a refusé l'amendement concernant la taxe d'exemption du feu. La sanction a été reçue le 30 octobre dernier. Donc l'arrêté est validé mais en traçant la partie suivante : « pour les couples mariés ou concubins ~~et leurs enfants adultes sans revenu et vivant en ménage commun~~, il sera perçu qu'une seule taxe... ». Comme le CC l'avait déjà informé, le Conseil d'Etat allait certainement refuser cet amendement ; ce qui a été fait. Les factures partiront la semaine prochaine. Il rappelle également que chaque membre du CG a reçu une invitation pour le lancement du 700^{ème} le lundi 13 janvier 2025. D'autre part, la séance extraordinaire du 13 février 2025 est annulée car un grand dossier concernant le crédit d'étude pour les crues n'est pas terminé et sera présenté à la séance du mois de mars. Le CC ne veut pas maintenir une assemblée seulement pour deux points à l'ordre du jour.

Mme Nadine Schouller donne une information concernant la fermeture du Bourg. Le CC savait très bien qu'il ne ferait jamais 100% d'acquis et après plusieurs discussions et séances avec l'AVVL et les restaurateurs, celui-ci va venir prochainement avec un concept léger, puisque ce n'est pas encore une fermeture définitive, mais avec des améliorations. Ce dossier doit encore être discuté au sein du CC.

M. Roland Spring, au nom du Conseil communal, invite les membres du législatif à partager un moment de convivialité au Caveau et profite de leur souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le président remercie l'assemblée et souhaite à chacun de belles fêtes. Il est 20h08 et la séance est levée.

Le président :

Le secrétaire :

Thomas Froelicher

Lucas Wenger